

Pont Du Casse, le 21 Octobre 2016.

FUSILADE MAX[®]

Herbicide contenant 125 g/L de Fluazifop-p-butyl
Autorisation de mise sur le marché n° 2000044

Suite à la révision des LMR, pour la substance active Fluazifop-p-butyl, certains usages doivent être retirés de l'étiquette. **Les usages suivants sont donc retirés : poivron, oignon de printemps, tomate, courgette, poireau, olive (uniquement huile) chou de Bruxelles, chou pommés, chou fleur, brocoli.**

Ainsi vous trouverez ci-après le nouveau tableau des usages, ainsi qu'un rappel des informations réglementaires en vigueur.

i Récapitulatif - Tableau des usages autorisés :

Grandes cultures

Usages	Cibles et doses autorisées		DAR	ZNT aquatique	Nbr max applications
	Graminées annuelles	Graminées vivaces			
Betterave à sucre Betterave fourragère	1.5 L/ha	3 L/ha	56 jours	5 mètres	1/an
Colza	1.5 L/ha	3 L/ha	90 jours		
Féveroles	1.5 L/ha	3 L/ha	56 jours		
Lin oléagineux, Lin textile	1.25 L/ha	-	90 jours		
Lupin	1.5 L/ha	3 L/ha	56 jours		
Moutarde	1.5 L/ha	-	90 jours		
Pois fourrager, pois protéagineux de printemps et d'hiver	1.5 L/ha	3 L/ha	56 jours		
Soja	1.5 L/ha	-	90 jours		
Tournesol	1.5 L/ha	3 L/ha	90 jours		



Cultures spécialisées et Arboriculture

Usages	Cibles et doses autorisées		DAR	ZNT aquatique	Nbr max applications
	Graminées annuelles	Graminées vivaces			
Abricotier	2 L/ha	-	21 jours	5 mètres	1/an
Ail	1.5 L/ha	3 L/ha	28 jours		
Airelles	2 L/ha	-	42 jours		
Amandier	2 L/ha	-	21 jours		
Asperge	1.5 L/ha	3L/ha	42 jours		
Aubergines (<i>plein champ et sous serre</i>)	1.5 L/ha	3 L/ha	35 jours		
Azerolier	2 L/ha	-	42 jours		
Bananier	2 L/ha	-	0 jours		
Betterave potagère	1.5 L/ha	3 L/ha	56 jours		
Cardon	1.5 L/ha	-	42 jours		
Carotte	1.5 L/ha	3 L/ha	42 jours		
Cassissier	2 L/ha	-	42 jours		
Céleri branche	1.5 L/ha	-	42 jours		
Céleri rave	1.5 L/ha	-	42 jours		
Cerfeuil tubéreux	1.5 L/ha	-	42 jours		
Cerisier	2 L/ha	-	21 jours		
Chanvre porte graine	1 L/ha	-	-		
Châtaignier	2 L/ha	-	21 jours		
Chicorée Witloof production de racines	1.5 L/ha	3 L/ha	56 jours		
Chicorées frisées (<i>plein champ</i>)	1.5 L/ha	-	42 jours		
Chicorées scarole (<i>plein champ</i>)	1.5 L/ha	-	42 jours		
Ciboule	1.5 L/ha	3 L/ha	42 jours		
Citronnier	2 L/ha	-	21 jours		



Usages	Cibles et doses autorisées		DAR	ZNT aquatique	Nbr max applications
	Graminées annuelles	Graminées vivaces			
Clémentinier	2 L/ha	-	21 jours	5 mètres	1/an
Cognassiers	2 L/ha	-	21 jours		
Concombre (<i>plein champ</i>)	1.5 L/ha	-	28 jours		
Cornichons (<i>plein champ et sous serre</i>)	1.5 L/ha	-	28 jours		
Cresson (<i>plein champ</i>)	1.5 L/ha	-	42 jours		
Cultures porte graines mineures	1.5 L/ha	3 L/ha	-		
Cynorrhodon	2 L/ha	-	42 jours		
Echalote	1.5 L/ha	3 L/ha	28 jours		
Epices	1.5 L/ha	3 L/ha	28 jours		
Epinard	1.5 L/ha	-	28 jours		
Fenouil	1.5 L/ha	-	42 jours		
Feuilles de bettes	1.5 L/ha	-	28 jours		
Figuier	2 L/ha	-	21 jours		
Fines herbes	1.5 L/ha	3 L/ha	28 jours		
Fraisiers (<i>plein champ et sous serre</i>)	1.5 L/ha	3 L/ha	42 jours		
Framboisier	2 L/ha	-	42 jours		
Groseillier	2 L/ha	-	42 jours		
Groseillier à maquereau	2 L/ha	-	42 jours		
Laitue (<i>plein champ</i>)	1.5 L/ha	-	42 jours		
Limettes	2 L/ha	-	21 jours		
Mâche (<i>plein champ</i>)	1.5 L/ha	-	42 jours		
Mandarinier	2 L/ha	-	21 jours		
Mirabellier	2 L/ha	-	21 jours		



Usages	Cibles et doses autorisées		DAR	ZNT aquatique	Nbr max applications
	Graminées annuelles	Graminées vivaces			
Mûrier	2 L/ha	-	42 jours	5 mètres	1/an
Mûrier des haies	2 L/ha	-	42 jours		
Myrtillier	2 L/ha	-	42 jours		
Nashi	2 L/ha	-	21 jours		
Navets (<i>sous serre et plein champ</i>)	1.5 L/ha	3 L/ha	42 jours		
Nectarinier	2 L/ha	-	21 jours		
Néflier	2 L/ha	-	21 jours		
Noisetier	2 L/ha	-	21 jours		
Noyer	2 L/ha	-	21 jours		
Oignon	1.5 L/ha	3 L/ha	28 jours		
Oranger	2 L/ha	-	21 jours		
Pamplemoussier	2 L/ha	-	21 jours		
Panais	1.5 L/ha	-	42 jours		
Pavot oeillette	1 L/ha	1 L/ha	28 jours		
Pêcher	2 L/ha	-	21 jours		
Persil à grosse racine	1.5 L/ha	-	42 jours		
Piments	1.5 L/ha	3 L/ha	35 jours		
Pissenlit (<i>plein champ</i>)	1.5 L/ha	-	42 jours		
Plantes non alimentaires	1.5 L/ha	3 L/ha	28 jours		
Poirier	2 L/ha	-	21 jours		
Pois de conserve	1.5 L/ha	3 L/ha	42 jours		
Pommette	2 L/ha	-	21 jours		
Pommier	2 L/ha	-	21 jours		



Usages	Cibles et doses autorisées		DAR	ZNT aquatique	Nbr max applications
	Graminées annuelles	Graminées vivaces			
Pourpier	1.5 L/ha	-	28 jours	5 mètres	1/an
Prunier	2 L/ha	-	21 jours		
Radis (<i>plein champ et sous serre</i>)	1.5 L/ha	3 L/ha	42 jours		
Raifort	1.5 L/ha	-	42 jours		
Rhubarbe	1.5 L/ha	-	42 jours		
Roquette (<i>plein champ</i>)	1.5 L/ha	-	42 jours		
Rutabagas (<i>plein champ et sous serre</i>)	1.5 L/ha	3 L/ha	42 jours		
Salsifis et scorsonère	1.5 L/ha	3 L/ha	42 jours		
Sureau noir	2 L/ha	-	42 jours		
Vigne (raisin de cuve et de table)	2 L/ha	-	28 jours		

Usages	Cibles et doses autorisées		DAR	ZNT aquatique	ZNT terrestre	Nbr max applications
	Graminées annuelles	Graminées vivaces				
Céréales (uniquement autorisé sur sarrasin et quinoa)	1.5 L/ha	3 L/ha	90 jours	5 mètres	20 mètres sur graminées vivaces	1/an
					5 mètres sur graminées annuelles	

Lys, muguet, arbres et arbustes d'ornement

Usages	Cibles et doses autorisées		ZNT aquatique	Nbr max applications
	Graminées annuelles	Graminées vivaces		
Lys	1.5 à 2 L/ha	2 à 3 L/ha	5 mètres	
Muguet	1.5 L/ha	-		1/an
Arbres et arbustes d'ornement	-	2 L/ha		-



Forêts

Cultures	Usages	Dose max autorisée	Nbr max applications	ZNT
Forêt	Désherbage et dégagement	Graminées annuelles : 2 L/ha	1 à 2/an	5 mètres

Rappel du classement selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) :



ATTENTION

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/des chaussures solides pendant toutes les phases de mélange/chargement et de pulvérisation.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 : Eliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Rappel - Protection de l'opérateur :

Le contact avec la peau peut engendrer chez certaines personnes une réaction cutanée. Eviter le contact de la peau avec le produit, les embruns de pulvérisation ou la végétation fraîchement traitée et adapter votre protection selon le risque.

• A la préparation du traitement :

Porter un équipement de protection des yeux et du visage (lunettes ou visière), un tablier de protection contre les produits chimiques liquides, des gants en nitrile.

• Lors de l'application :

- Veiller en particulier au cas de l'utilisation d'un appareil à dos : porter un vêtement protégeant le dos et les jambes (un pantalon étanche en cas de végétation haute et de contacts importants), des gants en nitrile recouverts par les manches de la combinaison, des bottes étanches à recouvrir par les jambes du pantalon ou de la combinaison étanches.

- Disposer d'une cuve d'eau claire sur le lieu de l'application (« rince-mains » de 15 litres minimum obligatoire sur le pulvérisateur) pour rincer les parties du corps éventuellement contaminées.

- Ne pas tenter de déboucher une buse obstruée en soufflant à l'intérieur. Utiliser une brosse ou tout autre matériel spécifique.

• En fin de travail :

Se laver les mains avec les gants puis sans gants, prendre une douche.

Rappel - Informations relatives au transport :

N° ONU	Nom d'expédition des Nations Unies	Classe de danger	Groupe d'emballage
UN3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, NSA (Fluazifop-P-butyl)	9	III

Rappel - Stockage - Nomenclature I.C.P.E. / Seveso III :

- Installations classées pour la protection de l'environnement :
 - Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE : 1436 - 4510
 - Rubrique contraignante : 4510



Mentions Légales

Nous vous informons qu'en application de la réglementation en vigueur, tout distributeur de produits phytopharmaceutiques est tenu d'informer ses clients en lui communiquant les informations appropriées sur l'utilisation des produits, les risques pour la santé et l'environnement, les consignes de sécurité permettant de gérer les risques en question ainsi que les changements intervenus et les précautions à prendre qui s'imposent.

® Marque déposée et autorisation de mise sur le marché de Syngenta France S.A.S

Pour toutes informations complémentaires :

www.desangosse.fr pour accéder aux fiches produit

www.quickfds.fr pour accéder à nos fiches de données de sécurité

www.phytodata.com pour accéder à la base de données des Produits Phytopharmaceutiques des Professionnels

Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytodata.com

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**